



Recommandation 16 (1949)

Investissements de capitaux extraeuropéens

Assemblée parlementaire

(Doc. 71, titre 1, § 4, alinéa e)

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres d'étudier les conditions dans lesquelles les investissements de capitaux américains ou autres capitaux extraeuropéens pourraient être encouragés dans leurs territoires.

